

La santé au travail en Picardie : en 2013, des risques professionnels qui diminuent plus rapidement qu'en France

Caractérisée par un contexte sanitaire et socio-économique peu favorable, la région Picardie présente un risque d'accidents du travail plus élevé qu'en France. Mais les sinistres sont moins fréquents chaque année et l'écart avec le national est principalement dû à la structure d'activité de la région. Les accidents du travail sont les plus fréquents dans le BTP, l'industrie, le transport et certaines activités de services comme l'aide à domicile ou le nettoyage. Contrairement à la tendance régionale, la situation se dégrade en 2013 pour certains secteurs, notamment le transport et pour les artisans ruraux. Au niveau infrarégional, le risque d'accidents du travail est plus important pour les salariés du sud de la région.

En Picardie, les maladies professionnelles sont plus fréquentes qu'en France et leur indemnisation a tendance à progresser. Comme au niveau national, il s'agit principalement de troubles musculo-squelettiques. Peu reconnus en maladies professionnelles, les risques psycho-sociaux sont des risques émergents au travail. Pression temporelle et psychologique, anxiété, fatigue et troubles du sommeil concernent nombre de salariés picards. Les pathologies associées aux risques psycho-sociaux sont souvent la cause d'inaptitudes au travail.

L'impact financier du risque professionnel a tendance à progresser en région, avec des frais réels plus élevés pour les accidents du travail. Mais une maladie professionnelle engendre individuellement un coût nettement plus important.

Une situation sanitaire et socio-économique moins favorable en Picardie

Avec près de deux ans de moins, l'espérance de vie est plus faible en Picardie qu'en France. Parmi les régions françaises, la Picardie se place au second rang des plus fortes mortalités, après le Nord-Pas-de-Calais, ceci pour la mortalité tous âges comme pour la mortalité qualifiée de prématurée survenant avant 65 ans. Pour les cancers et pathologies cardio-vasculaires chez les moins de 65 ans, la surmortalité est significative également, plaçant pareillement la région au second rang des plus fortes mortalités régionales. Compte tenu du poids important de l'industrie en Picardie, la population régionale est marquée par une forte proportion d'ouvriers, catégorie socio-professionnelle dont les indicateurs sociaux et sanitaires sont moins favorables.

La diminution de la mortalité ne s'est pas accompagnée d'une réduction des inégalités de mortalité entre la Picardie et la France, les écarts ayant même tendance à se creuser, à l'instar des inégalités relatives aux aspects économiques et sociaux. Entre 2012 et 2013, l'emploi salarié¹ est en effet en recul en Picardie alors qu'il est stable dans l'Hexagone, le poids important de l'industrie dans l'emploi pénalisant la région. Le secteur industriel a en effet particulièrement souffert de la crise survenue en 2008.

Des difficultés sanitaires et socio-économiques plus marquées dans l'Aisne et la Somme

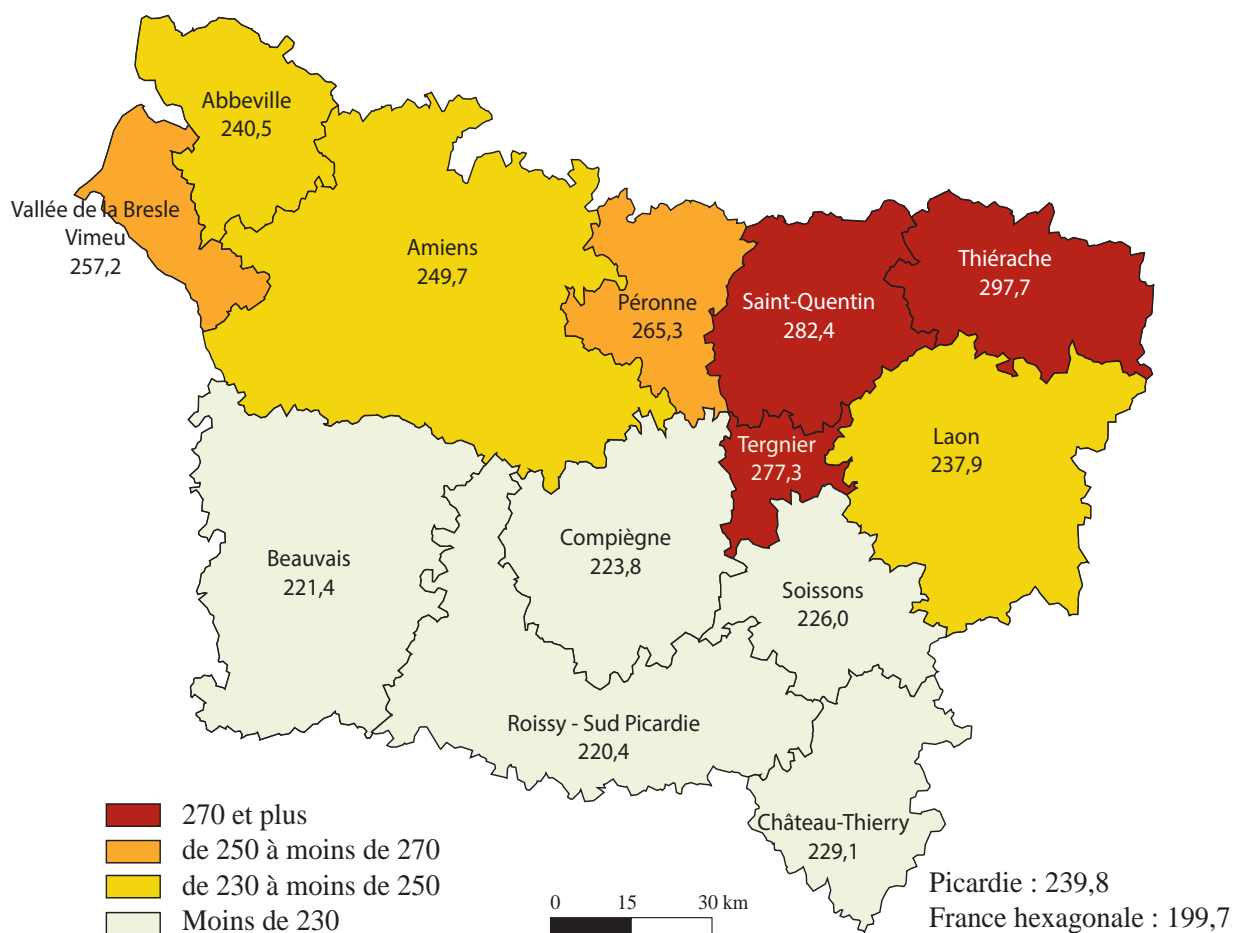
Au niveau infrarégional, des disparités sont observées avec des taux de mortalité prématurée plus élevés au nord-est de la région. La répartition sur le territoire des différentes catégories socio-professionnelles n'est pas homogène, les ouvriers étant en proportion plus nombreux dans l'Aisne et la Somme alors que, dans l'Oise, les actifs cadres et de profession intellectuelle supérieure ou intermédiaire sont proportionnellement mieux représentés. En outre, la proximité de l'Île-de-France engendre localement des évolutions contrastées. La partie sud de la région bénéficie de la dynamique économique et résidentielle induite par cette proximité, se traduisant par une situation socio-économique plus favorable. A l'inverse, le quart nord-est de la région se caractérise par un déclin démographique et des difficultés socio-économiques plus marquées, à l'image de la zone d'emploi de la Thiérache, économiquement et socialement fragilisée notamment par un faible renouvellement de ses activités industrielles.

Quelques spécificités s'observent selon les pathologies. Pour la mortalité prématurée par cancers, les zones de Péronne et Saint-Quentin pour les hommes et celles de Compiègne et Tergnier pour les femmes sont principalement concernées, ainsi que l'est de la Somme pour les deux genres. La mortalité prématurée par maladies cardiovasculaires est particulièrement importante dans les zones d'emploi de Thiérache pour les hommes et de Tergnier pour les femmes.

Actualisé chaque année, l'Atlas de la santé au travail en Picardie est un recueil compilant les informations statistiques de l'ensemble des partenaires régionaux participant à la publication (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail Nord-Picardie, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, Mutualité Sociale Agricole de Picardie, Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie, Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, Picardie Santé Travail). La synthèse de l'Atlas 2014 propose une vision analysée des résultats de l'année, corrélant les enseignements tirés des chiffres relatifs au contexte socio-économique et sanitaire de la région, à ceux issus des statistiques sur la santé perçue et le vécu au travail, sur les risques professionnels avérés et les inaptitudes induites.



Taux standardisé* de mortalité prématurée



* sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2006 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans).

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S – Exploitation OR2S.

En Picardie, des accidents du travail plus fréquents mais en diminution

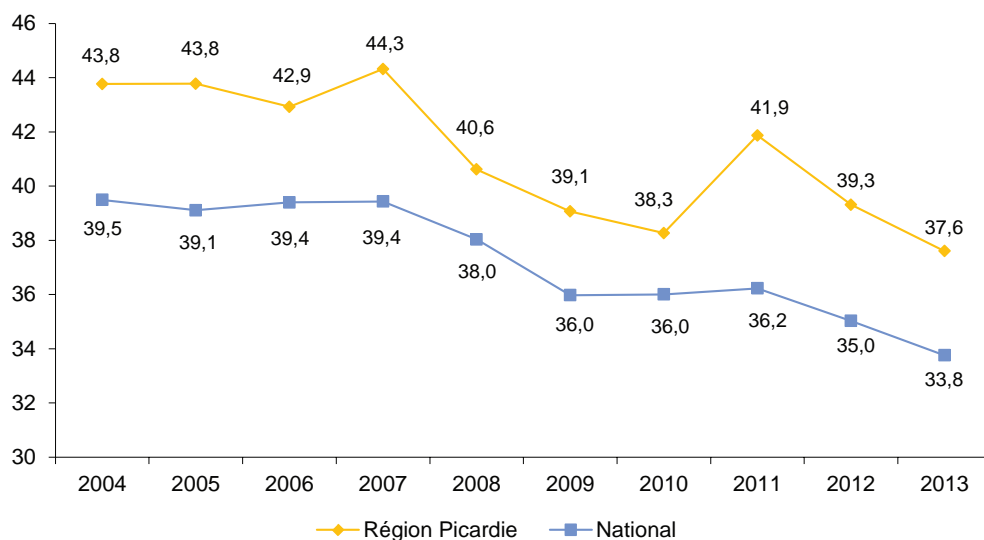
Pour l'année 2013, 17 122 accidents du travail ont été indemnisés pour les entreprises du Régime général de la région Picardie. Les victimes d'accidents du travail sont le plus fréquemment des hommes, des ouvriers, des salariés ayant peu d'ancienneté dans l'entreprise, travaillant dans des établissements de taille intermédiaire (de 20 à 99 salariés). Pour le Régime agricole, on dénombre 2 251 accidents du travail avec ou sans arrêt en 2013.

La Picardie fait face à un risque d'accidents du travail plus important qu'en moyenne en France. En effet, les salariés de la région en sont plus souvent victimes, avec 37,6 accidents du travail pour 1 000 salariés² du Régime général, soit 3,8 de plus qu'au niveau national. Néanmoins, chaque année les sinistres ont tendance à être moins nombreux et moins fréquents pour la région, et l'écart avec la France se réduit en 2012 et 2013.

² Cet indicateur correspond à l'indice de fréquence, c'est-à-dire le nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés.

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, Cnamts.

Contrairement au Régime général, les accidents du travail sont un peu moins fréquents dans l'agriculture en Picardie, avec 31,4 accidents pour 1 000 000 d'heures travaillées en 2013, contre 32,9 en France. Sur la période 2007-2013, le risque d'accidents a tendance à diminuer.

Des risques importants aussi dans le secteur des services

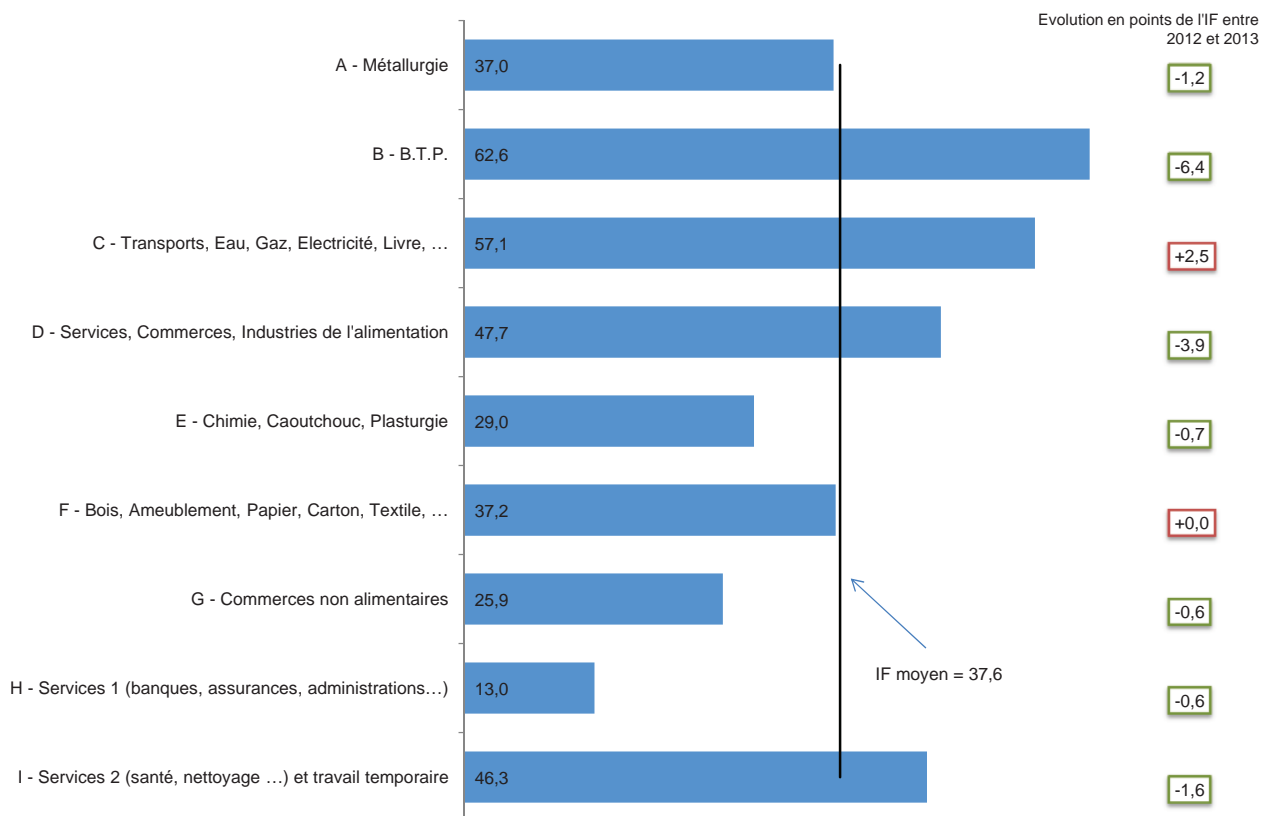
En Picardie, le risque professionnel demeure élevé dans les secteurs traditionnellement les plus accidentogènes en France, tels l'industrie ou le BTP. Dans le BTP par exemple, les accidents du travail sont 1,7 fois plus fréquents qu'en moyenne (tous secteurs confondus). Néanmoins le BTP et l'industrie affichent une nette amélioration de leur situation en matière de sinistralité accidents du travail, avec une baisse marquée des indicateurs de fréquence de 2004 à 2013 (sur neuf ans, -13 % dans le BTP, -17 % dans la métallurgie, -14 % dans l'industrie chimie, caoutchouc, plasturgie, -21 % dans la filière bois, papier, textile).

A l'inverse, le risque d'accidents du travail est globalement moins important dans les services. Toutefois, certains secteurs d'activité du tertiaire engendrent des accidents du travail nombreux et en augmentation. Parmi ces secteurs figurent l'aide à domicile et les activités de nettoyage où les accidents du travail sont respectivement 2,4 et 1,3 fois plus fréquents qu'en moyenne.

Même si l'année 2013 affiche une diminution du risque d'accidents du travail dans la majorité des secteurs d'activité de la région, la tendance est inverse dans le transport car les accidents du travail y sont plus fréquents qu'un an avant, avec 57,1 accidents pour 1 000 salariés contre 54,6 en 2012, soit un des indices de fréquence les plus élevés de la région. En ce qui concerne les secteurs agricoles, le risque d'accidents du travail augmente rapidement en 2013 pour les artisans ruraux avec des sinistres trois fois plus fréquents qu'en moyenne régionale, soit la fréquence d'accidents la plus élevée parmi les activités du Régime agricole. Le risque est également très important pour les salariés effectuant des travaux forestiers, avec des accidents du travail deux fois plus fréquents.



Indice de fréquence des accidents du travail par CTN en Picardie



Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : CTN = Comité Technique National.

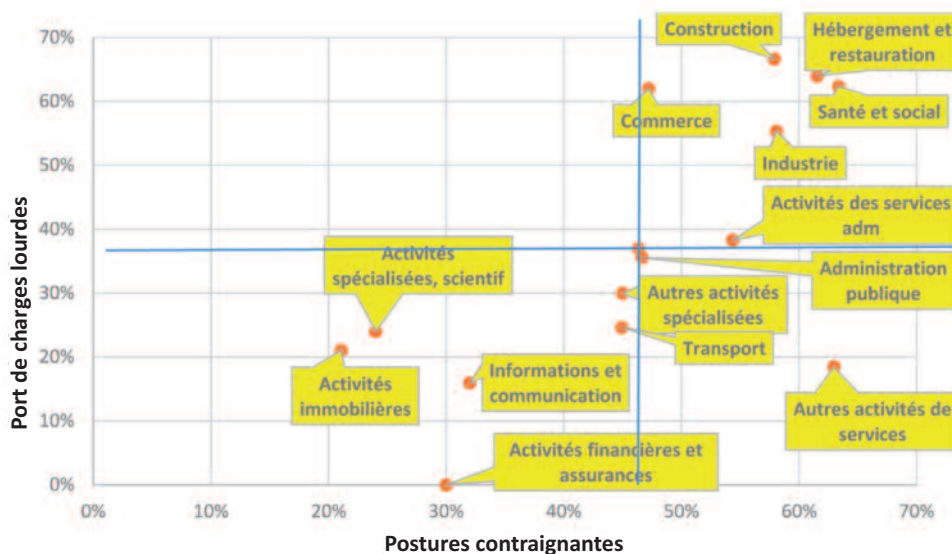
Une sur-sinistralité régionale principalement expliquée par la structure d'activité

La structure économique de la région explique deux-tiers de l'écart entre les fréquences régionale et nationale des accidents. Certaines familles professionnelles engendrent un volume élevé d'accidents du travail notamment car leur poids est important en région, au vu de l'effectif salarié employé dans ces secteurs. Il s'agit principalement de la mécanique, du travail des métaux, des services à forte composante en maintenance, des supermarchés et hypermarchés, des collectivités territoriales et hospitalières (personnel contractuel, hors fonctionnaires), du travail temporaire et, dans une moindre mesure, du caoutchouc, de la plasturgie, du transport routier de marchandises, du gros-œuvre. Or, pour la majorité de ces activités, sont enregistrés des indicateurs de fréquence des accidents du travail plus élevés qu'en moyenne.

Deux familles professionnelles, la restauration – hôtellerie et l'action sociale, engendrent un volume élevé d'accidents du travail du fait d'autres effets qu'une sur-représentation numérique de l'emploi. Ces autres raisons peuvent être liées aux caractéristiques des salariés tels que l'âge, le sexe, la qualification professionnelle. En l'occurrence, les salariés picards présentent certaines caractéristiques propres à la région comme une moyenne d'âge moins élevée qu'en France, un taux d'emploi des femmes plus faible, des professions ouvrières plus fréquentes. Ces deux secteurs professionnels sont ceux où plus de 60 % des salariés interrogés évoquent

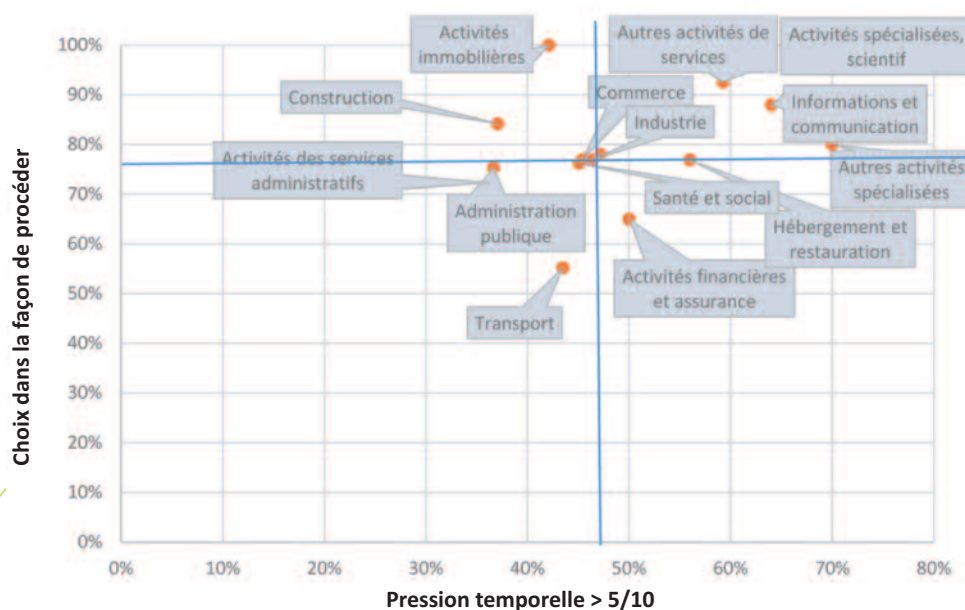
être exposés à une combinaison de port de charges lourdes et de postures contraignantes, selon l'observatoire Evrest. De plus, le secteur de l'hébergement et de la restauration est un secteur où les salariés rapportent une forte pression temporelle et un moindre choix dans la façon de procéder. Cette situation est de nature à générer des troubles psychiques mais également des troubles musculo-squelettiques.

Les postures contraignantes et le port de charges lourdes en fonction du secteur d'activité



Source : Observatoire Evrest, données Picardie 2012-2013.

Le choix dans la façon de procéder et la pression temporelle en fonction du secteur d'activité



Source : Observatoire Evrest, données Picardie 2012-2013.

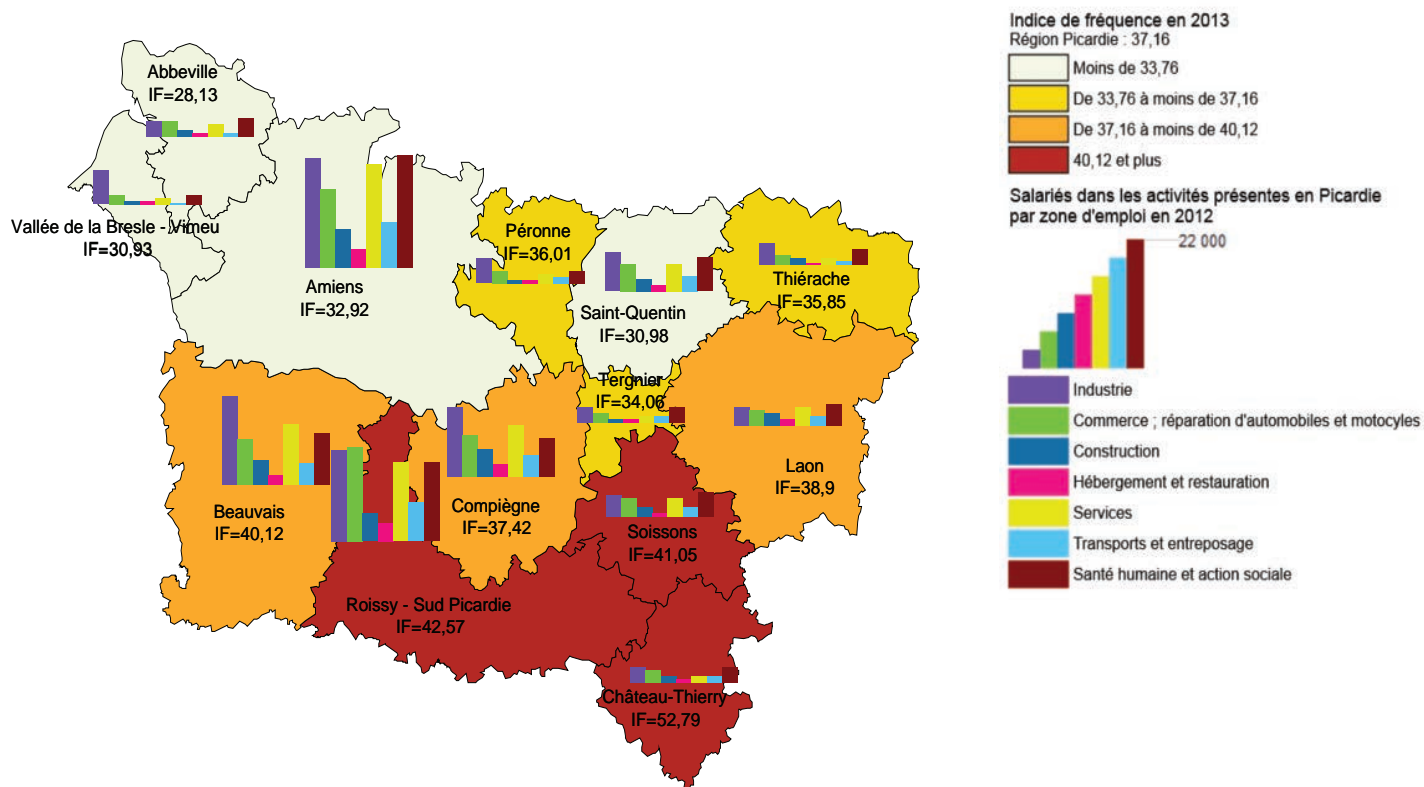


Un risque d'accidents du travail plus élevé dans les zones d'emploi du sud de la région

Le sud de la région Picardie présente les accidents du travail les plus fréquents et notamment les zones d'emploi de Roissy – Sud Picardie, Soissons et Château-Thierry où l'indice de fréquence se trouve nettement au-dessus des moyennes régionale et nationale. Ce constat peut être lié à la structure d'activité propre à chaque zone d'emploi de la région. En effet, Roissy – Sud Picardie concentre nombre d'emplois dans des secteurs d'activité identifiés comme problématiques en matière de risques professionnels puisqu'elle est l'une des principales zones pourvoyeuses d'emplois industriels, notamment dans l'industrie chimique et la métallurgie. Elle comprend également plusieurs grands établissements dans le transport et l'entreposage. Soissons figure parmi les zones d'emploi où la construction pèse le plus dans l'économie de la zone ; or ce secteur d'activité demeure l'un des plus accidentogènes. Quant à Château-Thierry, il s'agit d'une zone où le poids de la métallurgie et des industries du caoutchouc et du plastique s'avère un peu plus important qu'en moyenne, secteurs traditionnellement plus à risque. A l'opposé, les accidents du travail sont les moins fréquents pour les zones d'emploi d'Abbeville, Vallée de la Bresle – Vimeu, Amiens et Saint-Quentin.

En 2013, l'amélioration globale de la situation en matière de sinistralité concerne la majorité des territoires de la région Picardie, avec une baisse de la fréquence des accidents du travail dans douze des treize zones d'emploi. La Thiérache est la seule exception avec une hausse marquée de l'indice de fréquence la même année.

Indice de fréquence des accidents du travail et effectifs salariés par secteur d'activité



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2013. Insee, Clap 2012.

Une durée d'arrêt suite à accident du travail qui s'allonge et des séquelles moins importantes

L'ensemble des 17 122 accidents du travail du Régime général ont engendré un arrêt de travail et/ou le versement d'une rente. La durée de l'arrêt de travail et/ou le pourcentage de l'incapacité permanente partielle permettent de décrire le niveau de gravité de l'accident du travail. Les durées d'arrêt sont au global un peu plus courtes en région par rapport au national, avec un arrêt moyen de 59 jours par accident (61 en France). De plus, la durée des arrêts s'allonge puisqu'en 2004 celle-ci était de 48 jours en région. Pour le Régime agricole, la durée d'arrêt a aussi tendance à augmenter, avec 65 jours d'arrêt en moyenne en 2013 en Picardie, contre 61 au national.

Parmi l'ensemble des accidents du travail du Régime général, 965 ont engendré une incapacité permanente partielle, soit 6 % des accidents. En Picardie, les séquelles suite à accident du travail sont moins importantes chaque année, avec un indice de gravité³ sur une tendance à la baisse pour atteindre 14,3 en 2013. Après avoir diminué en 2009, le taux moyen d'incapacité permanente augmente en 2012 et 2013 pour le Régime agricole pour atteindre 12,4 en 2014, signalant ainsi des séquelles plus sévères.

Les indicateurs de gravité des accidents du travail

	Région Picardie		National
	2004	2013	2013
Durée d'arrêt	48	59	61
Taux de gravité	1,3	1,5	1,4
Accidents avec incapacité permanente	1 268	965	39 078
Indice de gravité	18,3	14,3	14,7

Source : Carsat Nord-Picardie, Cnamts.

Note : Taux de gravité = nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées. Indice de gravité = somme des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Des maladies professionnelles plus fréquentes qu'en France

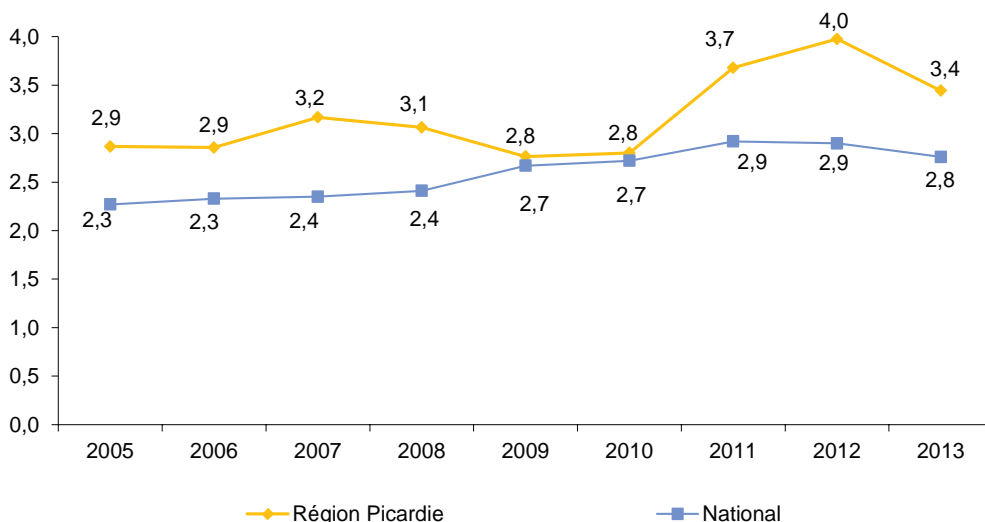
Même si les accidents du travail restent les sinistres les plus nombreux, le volume de maladies professionnelles tend à devenir important avec 1 569 maladies indemnisées pour les salariés du Régime général en Picardie en 2013. Ainsi, on dénombre en région une maladie professionnelle pour onze accidents du travail. En fréquence pour 1 000 salariés, cela représente 3,4 maladies professionnelles, soit 0,68 maladie de plus qu'au national. L'indemnisation de maladies professionnelles croît chaque année en région, même si on observe un ralentissement en 2013.

Plus fréquentes, les maladies professionnelles se répartissent de la même façon qu'en France entre les différentes pathologies. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont ainsi majoritaires avec près de neuf maladies professionnelles sur dix. Il s'agit principalement d'affections péri-articulaires avec comme siège de la lésion le poignet, la main ou le doigt (45 %), l'épaule (28 %) et le coude (17 %). Les affections du rachis lombaire représentent 9 % des cas de TMS en 2013. Le genou est le moins souvent touché par un TMS, avec 1 % des cas. Hormis les TMS, les pathologies les plus nombreuses sont les maladies liées à l'amiante (6,4 % des cas), et les affections auditives (2,3 % des cas).



Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, Cnamts.

Pour le Régime agricole, on dénombre 120 maladies professionnelles avec ou sans arrêt pour la région Picardie en 2013. A l'image de la situation nationale, le volume de maladies professionnelles est sur une tendance à la hausse en région. Les pathologies les plus fréquentes sont les troubles musculo-squelettiques.

Les risques psycho-sociaux : des risques émergents encore peu reconnus en pathologie professionnelle

Parmi les maladies reconnues dans le cadre du système complémentaire de reconnaissance des maladies professionnelles en Picardie se trouvent en 2013 quatre cas de pathologies de type risques psychosociaux parmi lesquels des troubles mentaux et du comportement⁴ (troubles compris ici au sens large, de la simple anxiété aux dépressions, jusqu'aux troubles graves de la personnalité).

Les constats faits par les médecins du travail permettent cependant de penser qu'une partie de ces troubles reste méconnue. L'observatoire Evrest Picardie met en évidence que 45 % des salariés perçoivent l'existence d'une pression temporelle supérieure à 6 sur 10. De plus, 22 % des salariés estiment être l'objet de pressions psychologiques. Les hommes évoquent un sentiment d'anxiété dans 22,5 % des cas contre 42 % chez les femmes. Par ailleurs, 10 % des salariés présentent l'association d'anxiété, fatigue et troubles du sommeil.

En 2013, selon l'observatoire des Inaptitudes, 345 salariés sur 1 544⁵ ont été déclarés inaptes pour troubles mentaux et du comportement en Picardie. Il s'agit de la seconde grande cause d'inaptitude, derrière les TMS. Pour 41 % des inaptitudes pour troubles mentaux et du comportement était retenue une origine professionnelle, selon les médecins du travail.

⁴ Chapitre V de la classification internationale des maladies - CIM 10 - publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

⁵ Recueil non exhaustif, tous les médecins n'ayant pas participé au recueil des Inaptitudes.

Des frais moyens nettement plus importants pour les maladies professionnelles

Malgré une tendance à la hausse sur neuf ans, le coût direct des sinistres diminue faiblement en 2013 pour atteindre en Picardie 142,7 millions d'€ pour le Régime général, accidents du travail et maladies professionnelles confondus. Au global, les frais restent plus élevés pour les accidents du travail qui regroupent 60 % du coût. Considérée individuellement, une maladie professionnelle coûte sept fois plus cher qu'un accident du travail, avec respectivement 36 757 et 5 021 € en moyenne en 2013.

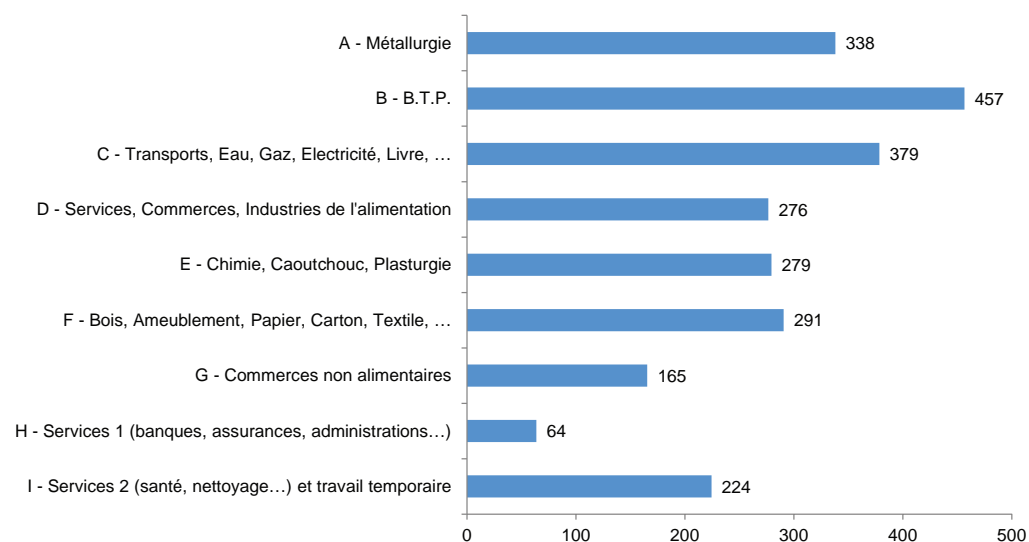
Les frais engendrés par le risque professionnel atteignent 15,2 millions d'€ en 2013 pour les salariés du Régime agricole en Picardie. Les accidents du travail engendrent 84 % de ce coût.

Un coût du risque professionnel très différent entre les secteurs d'activité

Le coût du risque professionnel s'élève à 313 € par salarié, avec 187 € pour les accidents du travail et 126 € pour les maladies professionnelles. On constate d'importantes disparités entre les secteurs d'activité, les frais engendrés par les sinistres rapportés à l'effectif salarié du secteur étant les plus élevés pour le BTP (457 € par salarié) et les moins élevés pour les services administratifs et bancaires, et les assurances (64 € par salarié).

Frais réels par salarié engendrés par les accidents du travail et maladies professionnelles (en €)

Hors frais du compte global mutualisés par le biais d'une majoration du taux de cotisation



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2013.



Méthodologie

Sources des données

Les statistiques présentées pour les salariés du Régime général de la région Picardie sont élaborées par la Carsat Nord-Picardie à partir :

- des données d'effectifs salariés et d'heures travaillées fournies par les entreprises dans les Déclarations Annuelles de Données Sociales (**DADS**).
- des déclarations d'accidents du travail et des reconnaissances de maladies professionnelles transmises par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Parmi les maladies professionnelles hors tableau, le salarié qui veut faire reconnaître le caractère professionnel de sa pathologie psychique passe par le Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (**CRRMP**). Celui-ci est chargé d'établir le lien entre la pathologie et le travail. Une voie possible, à condition d'avoir une incapacité partielle permanente (**IPP**) d'au moins 25%, déterminée par le médecin-conseil.

Pour le Régime général, les frais engendrés par les accidents du travail et maladies professionnelles correspondent au coût pour la Sécurité sociale. Ils regroupent :

- les prestations en nature (frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux).
- les prestations en espèces (indemnités journalières, indemnités en capital, rentes).

Ces frais sont repris pour le calcul des coûts moyens entrant dans la détermination des taux de cotisation accidents du travail/maladies professionnelles qui permettent de fixer le montant de la cotisation redevable par l'entreprise.

Des données sur la santé au travail sont par ailleurs fournies par l'Observatoire de l'Evolution des Relations en Santé au Travail (**Evrest**) et par l'observatoire des Inaptitudes. Ces deux dispositifs sont tenus par les services de santé au travail.

Evrest, Evolution des Relations en Santé au Travail, est un observatoire recueillant des éléments sur la santé ainsi que sur les conditions de travail, les contraintes de temps, l'appréciation du travail, la charge physique du poste de travail, certaines expositions, la formation, le mode de vie.

L'observatoire Inaptitudes recueille des informations sur les salariés pour lesquels une inaptitude a été prononcée par le médecin du travail. Ces informations concernent les caractéristiques des salariés inaptes ainsi que les moyens mis en œuvre dans ces situations.

Indicateurs

Afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés. L'un d'eux est l'**indice de fréquence** qui correspond au nombre d'accidents du travail avec première indemnisation pour 1 000 salariés. Plus précis, le **taux de fréquence** correspond au nombre d'accidents du travail avec première indemnisation pour 1 000 000 d'heures travaillées. Ces indicateurs permettent d'analyser les évolutions et d'effectuer des comparaisons entre secteurs d'activité ou zones géographiques.

Un indice de fréquence est également calculé pour les maladies professionnelles.

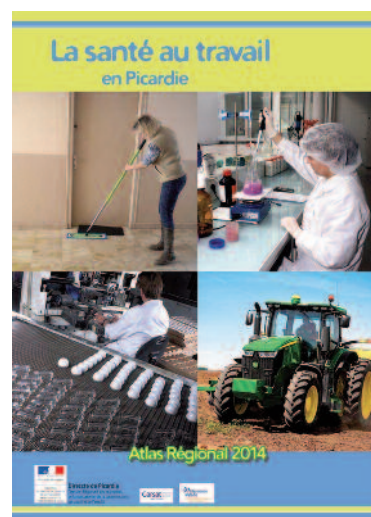
La gravité des accidents du travail peut être observée selon deux conceptions : celle de la durée de l'arrêt de travail et celle de l'incapacité permanente.

Le premier critère, celui de l'arrêt de travail, concerne l'ensemble des accidents du travail avec arrêt. Il peut être évalué selon deux indicateurs : la **durée moyenne d'un arrêt de travail** consécutif à un accident du travail et le **taux de gravité** qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.

Le deuxième critère, celui de l'incapacité permanente, concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail, soit environ 6% des accidents. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant l'**indice de gravité** qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées, donnant ainsi une indication sur la fréquence des séquelles laissées par l'accident.

Pour en savoir plus :

La santé au travail en Picardie Atlas Régional 2014





Synthèse Atlas Santé
Édition 2015

Comité de rédaction

Directrice de la publication :
Yasmina TAIEB, Directrice Régionale des
Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de l'Emploi

Rédactrice en chef :
Letizia CHIARORE, Carsat Nord Picardie

Rédacteurs :

- Direccte Picardie : Line LEROUX,
Latifa BEN ASSOU, Philippe SUCHODOLSKI
- CARSAT Nord Picardie : Letizia CHIARORE,
Monique CRESPEL, Myriam BERROYEZ
- Picardie Santé Travail : Gérard
ARASZKIEWIRZ, Luc FAUQUEMBERGUE
- MSA Picardie : Laurent DUCARROZ, Lugdivine
GOBIN-DABONNEVILLE
- OPPBTP : Catherine COL
- OR2S : Sophie DEBUISSER, Anne LEFEVRE,
Nadège THOMAS, Alain TRUGEON

Réalisation graphique :
Virginie RICHARD, Direccte Picardie